

Top Business Invest

L'investissement au service de votre société !



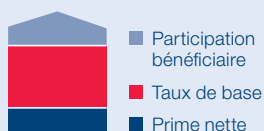
2,50 % garantis¹ + P.B.²

Une sécurité absolue

- Garantie de la prime nette investie au terme.
- Taux de base garanti.

Une rentabilité optimale

- Un taux de base : **2,50 %**¹.
- Une **participation bénéficiaire** (P.B.)² annuelle.



Une combinaison équilibrée de capitalisation et de distribution

- La capitalisation des participations bénéficiaires obtenues jusqu'au terme du contrat.
- La distribution annuelle d'un montant fixe⁴ correspondant au taux de base appliqué à la prime nette investie.

Année	Montants bruts ⁴	Réserve constituée	
		avec une P.B. ² annuelle de 0,50 %	avec une P.B. ² annuelle de 1,00 %
1	2.500 EUR	100.500	101.000
2	2.500 EUR	101.015	102.035
3	2.500 EUR	101.545	103.106
4	2.500 EUR	102.092	104.215
5	2.500 EUR	102.655	105.362
6	2.500 EUR	103.234	106.550
7	2.500 EUR	103.831	107.779
8	2.500 EUR	104.446	109.052

Cet exemple s'appuie sur un investissement net de 100.000 EUR (après frais d'entrée) placé au taux de à 2,50 % et sur des participations bénéficiaires estimées constantes durant tout le contrat. Ces résultats sont donnés à titre d'exemple et n'engagent aucunement Fortis AG.

Une grande simplicité

- Un contrat de capitalisation dont le preneur est la société.
- Un montant garanti versé chaque année sur le compte de la société.
- Une durée d'investissement fixe : 8 ans.

Un investissement de qualité accessible dès 50.000 EUR.

¹Taux en vigueur au 15/05/2005. Le taux d'application au contrat est celui en vigueur au moment de la réception de la prime et est garanti pour cette prime jusqu'au terme du contrat.

²Les participations bénéficiaires (P.B.) ne sont pas garanties et sont déterminées en fonction des résultats financiers du fonds « Invest 26 ».

³Quelle que soit sa forme juridique.

⁴Cet intérêt payé annuellement est soumis à un précompte mobilier de 15 %.

Vous recherchez un investissement vous offrant à la fois sécurité, souplesse, disponibilité et rendement ? Que vous soyez une société commerciale³, une a.s.b.l., une association de copropriétaires ou une société de droit commun, Top Business Invest vous procurera, chaque année durant 8 ans, un rendement attractif au sein d'une formule parfaitement sûre !



FORTIS AG

Solid partners, flexible solutions



Top Business Invest

L'investissement au service de votre société !

Les caractéristiques de votre investissement

Devise	EUR.
Durée	8 ans.
Structure	<ul style="list-style-type: none">▪ Preneur = Personne morale.▪ Personne morale = sociétés commerciales, a.s.b.l., sociétés de droit commun, etc.▪ Assuré : pas d'application.▪ Bénéficiaires Vie et Décès : non.
Taux de base ¹	<ul style="list-style-type: none">▪ 2,50 %.▪ Garantie du taux jusqu'au terme du contrat.
Distribution de l'intérêt annuel	Paiement annuel d'un intérêt correspondant au taux de base appliqué à la prime nette investie.
Participation bénéficiaire (P.B.)	<ul style="list-style-type: none">▪ Détermination annuelle de la P.B. en fonction des résultats du fonds « Invest 26 ».▪ Capitalisation des P.B. au taux de base en vigueur.
Prime minimale	Minimum 50.000 EUR sur le numéro de compte 142-1210214-67 en mentionnant le numéro d'adhésion en communication.
Prime(s) complémentaire(s)	Pas d'application : chaque nouvelle prime est versée sur un nouveau contrat.
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none">▪ 3,5 % pour les primes < 120.000 EUR.▪ 3 % pour les primes ≥ 120.000 EUR.
Rachat	<ul style="list-style-type: none">▪ Possibilité de racheter tout ou partie de votre capital (min. 600 EUR).▪ En cas de rachat, ajustement de la valeur de rachat à la valeur du marché².
Couverture Décès	Pas d'application.
Taxation	<ul style="list-style-type: none">▪ Pas de taxe sur la prime.▪ Pas de taxe sur les participations bénéficiaires▪ Précompte mobilier (P.M.) de 15 % dû sur les intérêts payés annuellement et sur les revenus payés en cas de rachat et au terme.▪ Si le preneur est :<ul style="list-style-type: none">• une société commerciale : le P.M. est imputable à l'impôt des sociétés pour l'année considérée.• une a.s.b.l. soumise à l'impôt des personnes morales : le P.M. est un impôt définitif. Une taxe de 0,17 % est prélevée sur la réserve du contrat si le preneur est une a.s.b.l. soumise chaque année à une taxe de compensation des droits de succession (taxe sur le patrimoine).• une association de copropriétaires : le P.M. est libératoire et le preneur décide s'il déclare ou non les intérêts.

Ce feuillet est basé sur la législation en vigueur au 15/05/2005. Des modifications sont toujours possibles.

¹ Taux en vigueur au 15/05/2005. Le taux d'application au contrat est celui en vigueur au moment de la réception de la prime et est garanti pendant toute la durée du contrat.

² La manière dont la valeur de rachat est adaptée à la valeur du marché est expliquée de manière détaillée dans les *Conditions générales* du Top Business Invest. Ces conditions sont disponibles sur simple demande chez votre courtier ou au siège social de Fortis AG.



FORTIS AG

Solid partners, flexible solutions

Votre courtier